

Camus, Mauriac et l'épuration (1944-1945)

Vincent Grégoire

Number 116, Summer 2020

Dossier spécial Léon-Gontran Damas

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1071052ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1071052ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Department of French, Dalhousie University

ISSN

0711-8813 (print)

2562-8704 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Grégoire, V. (2020). Camus, Mauriac et l'épuration (1944-1945). *Dalhousie French Studies*, (116), 89–97. <https://doi.org/10.7202/1071052ar>

Article abstract

At the Liberation of France in 1944, while Camus in *Combat* is calling for a “short” and “limited” but radical purge of the worst collaborators, Mauriac, although a resistant himself, is essentially opposed to it because he can foresee that this purge will be a parody of justice. The older writer will thus seek the grace of intellectuals sentenced to death who, he believes, collaborated by lack of judgement, but do not deserve to be executed. As soon as January 1945, Camus, disappointed that the purge has been so far a complete failure, has adopted Mauriac's point of view that clemency should prevail over rigor, charity over capital punishment. Our study focuses on the evolution of these two moral authorities on the subject of justice in the Summer and Fall 1944 and highlights the fact that this evolution was not linear, even for Mauriac. In the end, this evolution will lead to the rallying of the editor-in-chief of *Combat* to the “philosophy of mercy” of the editorialist of *Le Figaro*.

Camus, Mauriac et l'épuration (1944-1945)

Vincent Grégoire

Je dédie cet article à Emmanuel.

Camus, dans un éditorial de *Combat* en date du 25 octobre 1944, explique :

La France porte en elle, comme un corps étranger, une minorité d'hommes qui ont fait hier son malheur et qui continueront de le faire. Ce sont les hommes de la trahison et de l'injustice.

C'est leur existence même qui pose donc le problème de la justice puisqu'ils forment une part vivante de ce pays et que la question est de les détruire. (*Camus à Combat* [CC] 289)

Et il demande l'élimination de ce corps étranger. Évoquant la condamnation à mort de l'écrivain pamphlétaire Georges Suarez¹, il développe sa pensée :

Lundi, la première condamnation capitale a été prononcée dans Paris. [...] Nous n'avons jamais demandé une répression aveugle et convulsive. Nous détestons l'arbitraire et la sottise criminelle, nous voudrions que la France garde ses mains pures. Mais nous souhaitons pour cela une justice prompte et limitée dans le temps. (CC 288-89)

Mauriac, dans un article du *Figaro* en date du 12 janvier 1945 intitulé « Les conséquences politiques de l'épuration », reprend cette image du corps humain, mais c'est pour plaider en faveur d'une magnanimité des juges : « vous [les magistrats] ne travaillez pas sur un cadavre. Ce n'est pas d'une dissection qu'il s'agit. Comment le pays réagira-t-il à cette opération sanglante, poursuivie durant des mois ? La malade est exténuée et n'est pas endormie » (1). Tandis que Camus demande une épuration « courte », « bien faite » et « limitée » dans le temps (CC, 18 octobre 1944, 266) qui aboutisse à l'exécution des pires criminels collaborateurs, ceux ayant commis ou ordonné des crimes de sang, ou en ayant encouragé la pratique, Mauriac, à la même époque, quoique résistant lui-même, y est essentiellement opposé et va chercher à sauver certains de ces « corps pathogènes », essentiellement les hommes de plume, qui se sont, selon lui, fourvoyés en collaborant mais ne méritent pas la mort.

En fait, quelques mois seulement séparent les deux articles ci-dessus mentionnés. Et rapidement, dès janvier 1945, Camus va rejoindre le point de vue de Mauriac. L'éditeur en chef de *Combat* évoquait la trahison pour réclamer l'application de la peine capitale (« Ce sont les hommes de la trahison » [CC 289]) alors que Mauriac, déjà sceptique sur une possible justice à l'automne 1944, et qui ne cessera jamais de se poser la question de savoir « Où finit l'erreur politique et où commence la trahison du citoyen ? » (*Bloc-notes 1952-1957*, 388), privilégiait la clémence à la rigueur, le pardon à l'application de la peine capitale. Notre étude va développer l'évolution de ces deux autorités morales sur le sujet de la justice à l'été et l'automne 1944, une évolution qui n'a pas été linéaire, même pour

1 Georges Suarez, un talentueux journaliste avant-guerre qui a collaboré avec Joseph Kessel et publié des nouvelles du jeune Romain Gary dans l'hebdomadaire qu'il a aidé à fonder, *Gringoire*, va progressivement glisser dans un anti républicanisme de droite pro-allemand après février 1934, dénoncer de façon plus en plus véhémente la Troisième République et ce qu'elle représente (corruption, incompétence, instabilité politique), et finalement basculer dans la Collaboration après la défaite de 1940. Il sera le premier journaliste fusillé, une exécution qui aura lieu le 9 novembre 1944.

Mauriac, et qui va aboutir au ralliement de Camus à la « philosophie de la clémence » de son aîné.

L'époque de l'épuration, du moins dans ses premiers mois, est une période caractérisée par un bouleversement du droit et de la justice, un moment de grand changement qui suscite, dans l'esprit de nombre de Français grisés par l'euphorie de la Libération, un espoir de régénérescence politique de la France. Elle ouvre une possibilité de rénovation du pays par la « révolution », qu'elle soit de nature sociale, politique ou morale, une possibilité de reconstruction de la France sur des bases saines et « épurées » des pratiques du Régime de Vichy, sans revenir à une Troisième République discréditée par ses nombreux scandales et son instabilité gouvernementale².

Si l'espoir est fort, l'épuration qui doit régénérer le pays glisse parfois, sinon régulièrement, dans une justice expéditive. Camus, qui réproouve sans ambiguïté cette dernière, est en faveur d'une justice sévère et rapide rendue au nom de la mémoire des morts (cf. Salas « Contre les peines de mort », 341). Ainsi va-t-il approuver l'exécution en Afrique du nord du ministre de l'intérieur Pierre Pucheu³ en mai 1944 et, d'une façon implicite, celle du journaliste Georges Suarez, en novembre. En ce qui concerne la justice populaire expéditive qui sévit pendant les premiers mois de la Libération, quoiqu'il en comprenne la dimension cathartique, il la condamne fermement, en particulier quand elle remet en cause des décisions légales : « on extirpe les condamnés de leur prison et on les fusille parce qu'ils ont été graciés » (CC 430).

Très rapidement, des juridictions sont instaurées : - des tribunaux militaires, avant la mise en place de cours de justice (des cours ressemblant par leur procédure à des cours d'assise) ; - des chambres civiques (originellement appelées « sections spéciales » mais rebaptisées parce qu'elles rappelaient par trop la juridiction d'exception du même nom établie par Vichy, à la triste réputation) ; et enfin - une haute cour de justice pour juger le chef de l'Etat, les membres de ses « gouvernements » et les administrateurs de haut rang (commissaires, hauts commissaires, gouverneurs généraux)⁴. Ces juridictions, même promptement installées, n'ont pas réussi à empêcher une « période d'épuration dite 'sauvage', 'sommaire' ou encore extra-judiciaire » pour reprendre l'expression d'Alain Bancaud (207). Cette épuration extra-légale va plus ou moins rapidement, selon les régions, laisser la place à une épuration légale exercée par les juridictions ci-dessus mentionnées récemment créées par ordonnances.

La volonté de de Gaulle et de son gouvernement provisoire de retrouver le chemin de la légalité ne permet pas d'aboutir immédiatement au rétablissement d'un état de droit. La législation de Vichy ayant été abandonnée, il faut constituer une justice d'exception aux juridictions provisoires, un pouvoir judiciaire qui s'impose comme l'expression d'« un arbitraire républicain bien intentionné » selon les mots de Denis Salas :

Pas de véritable instruction en l'absence d'avocat à ce stade [de la procédure].
Un commissaire du Gouvernement peut décider, à la place du juge d'instruction,
du renvoi en jugement. Pas d'appel des décisions. Et surtout, les jurés sont

2 Le journal *Combat* a ainsi pour sous-titre « De la Résistance à la Révolution. »

3 Pierre Pucheu, ministre de l'intérieur de 1941 à 1942 dans le gouvernement de Vichy, est à l'origine de la création de la section spéciale de Paris qui va rétroactivement condamner à mort six militants communistes (qui n'auraient dû être passibles que de quelques années de prison) de manière à apaiser les Allemands. Camus dénoncera l'incapacité du ministre à imaginer l'impact humain de ses décisions aux conséquences fatales. Il l'accusera en essence d'avoir péché « par abstraction ». Voir à ce sujet Grégoire : « Sauver les corps », 45-46.

4 Pour des descriptions bien développées des responsabilités, fonctionnement et efficacité de ces juridictions, consulter par exemple « L'épuration en France : une histoire inachevée » par Henry Rouso (87-96), « L'épuration judiciaire à la Libération : entre légalité et exception » par Alain Bancaud (205-221), « La transition démocratique française après la Seconde Guerre mondiale » (7-23) par Denis Salas, ou encore « La Résistance française face aux problèmes de répression et d'épuration » par Marcel Baudot (23-47). La littérature sur la période de l'épuration est, quant à elle, des plus abondantes. Il n'y a qu'à parcourir les études de Baruch, Bourdrel, J-P Cointet, Lottman, Novick, Rioux, Rouso et Wiewiorka parmi d'autres.

choisis par les organes de la Résistance (Salas, « La transition démocratique » 11)⁵.

Le « bât blesse » à de multiples endroits de cette procédure, mais en particulier sur ce dernier point dans la mesure où différentes philosophies politiques et idéologiques s'opposent quant à la rigueur à adopter et au but recherché par cette justice d'exception.

Alors que les communistes et leurs compagnons de route sont pour une épuration radicale et revancharde « aux accents révolutionnaires de justice sociale »⁶, ainsi que l'écrit Henry Rousso dans « L'épuration en France, une histoire inachevée », les gaullistes associés aux démocrates chrétiens et à une partie des socialistes, demandent une épuration mesurée s'inscrivant dans le cadre d'une restauration (et pour certains une refondation) de la République (cf. Rousso 6). En résumé, les partis en présence ne veulent pas relever le pays de la même manière.

Simone de Beauvoir, dans *La Force des choses*, décrit bien l'épuration qui divise la France à la Libération :

L'épuration créa tout de suite des divisions parmi les anciens résistants ; [...] tandis que Mauriac prêchait le pardon, les communistes réclamaient la rigueur ; dans *Combat*, Camus cherchait un juste milieu ; Sartre et moi partagions son point de vue : la vengeance est vaine, mais certains hommes n'avaient pas leur place dans le monde qu'on tentait de bâtir. (31)

Cette citation présente clairement ce qui va opposer Mauriac et Camus en cet automne 1944 : tandis que le premier est pour une « juste » clémence, le second est pour une « juste » rigueur.

Beauvoir évoque, dans son propos, la célèbre confrontation entre Mauriac, « conscience morale » d'une génération d'avant-guerre religieuse et conservatrice mais antifasciste, et Camus, « conscience morale » de la jeune génération d'après-guerre, pleine d'espoir et idéaliste⁷. Le côté du pardon représenté par Mauriac s'oppose à celui de l'intransigeante justice représenté par Camus. En fait, si ce dernier se prononce en faveur de la peine capitale à ce moment de sa vie, ce qui peut surprendre dans la mesure où il est connu pour son rejet de la peine de mort dès avant la publication de *L'Étranger*, il y a en fait plusieurs Mauriac en cette période de la Libération : celui, certes, si bien connu de la polémique de l'automne, mais aussi un autre Mauriac, qui l'a précédé peu de temps auparavant, qui tenait un discours presque aussi intransigeant que Camus.

Gisèle Sapiro, dans *La Guerre des écrivains (1940-1953)*, avance le portrait d'un intellectuel qui, en septembre, va se faire qualifier par le critique littéraire Roger Lannes, dans son *Journal inédit*, d'« abject Fouquier-Tinville » (603), du nom du célèbre accusateur public responsable de la mort de centaines de Parisiens lors de la Terreur de 1793-94. Cette qualification trouve son origine dans le fait que Mauriac a comparé favorablement, dans un article du 9 septembre 1944 intitulé « La Nation française a une

5 Cette justice d'exception, explique le garde des sceaux François de Menton, « fait œuvre de stricte justice, de moralité supérieure et aussi de défense politique » (« Discours du 21 février 1945 » [Cointet 204]).

6 L'épuration est en réalité, pour le PCF, plus qu'une mesure de justice attendue par une majorité de la population, un moyen de se positionner avantageusement dans le jeu politique, et constitue par là même un outil de grande valeur (cf. Philippe Buton 168).

7 Pour ce qui est de replacer cette controverse dans son contexte selon différents angles de vue, consulter Yves-Marc Ajchenbaum : *À la vie à la mort. L'histoire de Combat (1941-1947)*, 119-124 ; Tony Judt : *Un passé imparfait*, 85-90 ; Herbert Lottman : *L'Épuration (1943-1953)*, 249-254 ; Olivier Todd : *Albert Camus : une vie*, 371-377 ; ou encore Jeanyves Guérin : *Portrait de l'artiste en citoyen*, chap 3 : « Face à Mauriac et à l'épuration. » Mauriac, même s'il n'aime pas Camus, décrira ce dernier en 1957 comme l'« un des maîtres les plus écoutés de la jeune génération. [...] Il est en quelque sorte sa conscience. » (Lottman 616). Cette impression, il l'a acquise dès l'époque de la Libération.

âme », l'esprit animant le peuple à celui de 1793, moment de la radicalisation de la Révolution et d'une épuration renforcée⁸.

Dans cet article publié le 9 septembre 1944 dans le 1^{er} numéro non clandestin du journal de tendance communiste *Les Lettres françaises* (pp. 1 et 8), mais initialement écrit pour les *Éditions de Minuit* clandestines, il explique, après avoir dénoncé « Monsieur Pétain » (8), Doriot, Darnand et autres traîtres qui ont permis aux Allemands de ne pas « se salir les mains » :

Nous n'hésiterons pas à défendre la liberté par la force contre ses ennemis éternels [les ennemis de la France]. Nous comprenons maintenant le sens de la devise révolutionnaire que les timides républicains du Second Empire avaient amputée de l'essentiel : Liberté, Égalité, Fraternité OU LA MORT. Oui, la mort⁹.
(8. Les majuscules sont de l'auteur)

C'est ce même Mauriac, assez intransigeant en ce tout début de la Libération, qui est aussi président d'honneur du CNE (le Comité National des Écrivains, responsable de l'épuration du milieu littéraire) et membre du comité directeur du Front National d'obédience communiste, siégeant ainsi aux côtés du leader communiste Marcel Cachin à un meeting à la Mutualité le 29 septembre (cf. Sapiro 604).

Cependant, prenant conscience avant presque tous les autres intellectuels de l'échec annoncé de l'épuration – prise de conscience favorisée par une visite à la Conciergerie qui l'a marqué (cf. Lacouture 186-187)¹⁰, mais aussi par sa fréquentation de Jean Paulhan, l'un des premiers sceptiques de la justice de la Libération (cf. Sapiro 604) – il va passer de l'intransigeance à l'indulgence pour les collaborateurs non coupables de crimes de sang. Par là même, il va perdre sa qualification de « Fouquier-Tinville » pour recevoir celle, ironique, accordée par *Le Canard enchaîné*, de « saint François des Assises ». Cette « conversion de Damas » est un revirement courageux de sa part dans la mesure où l'écrivain va se mettre presque toute la presse conséquente, soit la « presse résistante » (*Les Lettres françaises*, *L'Humanité*, *Franc-Tireur*, *Combat*, *Esprit*) à dos. Comme l'écrit Lacouture, « la presse du temps sera [...] très sévère pour ce 'saint François', prêcheur de clémence » (188)¹¹.

C'est alors que va commencer la querelle de l'« ancien » et du « moderne » comme nous allons qualifier la polémique entre les deux autorités morales qu'incarnent Mauriac et Camus. Le jeune rédacteur en chef de *Combat*, dans un éditorial en date du 18 octobre, explique que, l'épuration étant nécessaire, la question n'est pas d'épurer beaucoup mais d'épurer bien. Dans un article du 22 août, évoquant la fuite de deux chefs collaborateurs, il réclamait la peine la plus sévère :

Ceux d'entre eux qui avaient été les plus cruels ont été aussi les plus lâches.
Darnand et Déat se sont enfuis [...] Nous ne sommes pas des hommes de haine.
Mais il faut bien que nous soyons des hommes de justice. Et la justice veut que

8 Comme l'écrit Verena Andermatt Conley dans *Littérature, politique et communisme. Lire 'Les Lettres françaises', 1942-1972*, « 1793 [...] évoque à la fois la lutte contre l'invasion étrangère et l'ennemi de l'intérieur. Alors que 1792 encourageait la résistance et la révolution, 1793 semble légitimer l'épuration. » (44)

9 Il est intéressant de noter que si Mauriac inclut la page 1 de cet article dans ses *Mémoires politiques* publiés en 1967 (138-141), il en omet entièrement la longue page 8 qui incorpore le passage important « Liberté, Égalité, Fraternité OU LA MORT. Oui, la mort », comme pour édulcorer le texte d'origine et faire oublier quelque peu sa position politique plus radicale à l'époque.

10 Lors de sa visite de la Conciergerie dirigée par un ami médecin et inspecteur des prisons, il va découvrir la misère des prévenus des deux sexes et de tous âges emprisonnés dans des conditions de grande promiscuité.

11 Le prestige de l'auteur du *Cahier noir*, véritable arme littéraire de résistance sous l'Occupation, est tel que Thorez (encore à Moscou) et les communistes veulent à tout prix qu'il conserve sa place dans les instances du Front National alors que, comme l'explique Lacouture, « ses articles sapaient le plus efficacement [...] cette exploitation du plus récent passé qui [servait...] de fer de lance au PCF. » (184)

ceux qui ont tué et ceux qui ont permis le meurtre soient également responsables devant la victime (CC 145-46).

Dans un autre éditorial, du 30 août celui-là, il exclut le pardon : « Qui oserait parler ici de pardon ? » (CC 158), refusant l'excuse du fourvoiement des collaborateurs. En cette époque de la Libération, il est encore affecté par la disparition d'amis proches comme René Leynaud et André Bollier.

L'éditorial de Camus du 18 octobre coïncide avec l'application de l'ordonnance du 10 octobre donnant pouvoir aux comités départementaux de la Libération d'instituer des commissions d'enquête et des jurys d'honneur. Dans cet article, l'éditeur en chef de *Combat* reconnaît que la justice d'exception est étrangère à l'esprit de la démocratie, mais il croit en l'application de « cette loi morale supérieure à la loi » (CC 266) à condition qu'elle soit limitée dans le temps. Et de poursuivre : « Voilà pourquoi, au demeurant, il est bon, pour que l'épuration soit courte, qu'elle soit vite et bien faite. » (CC 266) Cet éditorial répond aussi au discours de de Gaulle du 15 octobre qui prônait l'indulgence, une indulgence à laquelle adhère désormais Mauriac mais que Camus, tout en comprenant le Général (« il a raison dans les principes », 266), refuse pour les collaborateurs criminels qui ne peuvent se revendiquer des « égarements de l'honneur » (titre de l'article de Mauriac dans le *Figaro* du 17 octobre, un article dans lequel l'écrivain bordelais donne pleinement raison à la magnanimité du Général)¹².

Une épuration efficace et courte va être le leitmotiv de Camus dans *Combat* jusqu'à la fin de l'année. L'application de la peine capitale qui répugne depuis toujours à l'écrivain est temporairement nécessaire parce qu'elle s'inscrit dans le cadre, non d'une vengeance, mais d'une réparation morale à l'intention des victimes. Cette justice morale, certes subjective, se réclame d'une morale supérieure et rejette le qualificatif d'arbitraire. En résultat, certaines personnes vont être exécutées :

le jour où la première sentence de mort sera exécutée dans Paris, il nous viendra des répugnances. Mais il nous faudra alors penser à tant d'autres sentences de mort qui ont frappé des hommes purs, à de chers visages retournés à la terre et à des mains que nous aimions serrer [...]. [I]l est des pardons impossibles (CC 275)¹³.

Mauriac, du Fouquier-Tinville, qu'il était encore, début septembre, est, lui, devenu, en octobre, le « saint François des Assises »¹⁴ qui, dans ses éditoriaux du *Figaro*, promeut l'apaisement, un message que Camus n'est pas prêt à entendre. Encore faut-il préciser la position de Mauriac et ne pas tomber dans un angélisme naïf.

L'écrivain invoque certes l'indulgence pour les collaborateurs qui se sont fourvoyés, qui ont manqué de discernement dans leur engagement politique et idéologique. Mais, le 9 septembre, il signe avec Camus, dans *Les Lettres françaises*, un manifeste des écrivains français demandant le « juste châtiment des imposteurs et des traîtres » ; et le 12 décembre, il écrit encore dans un article du *Figaro* intitulé « Justice » : « Les Français qui ont livré à l'ennemi d'autres Français doivent être passés par les armes » (Guérin, *Portrait de l'artiste en citoyen* 46). L'épuration, une certaine épuration, s'est, à ses yeux, toujours révélée

12 Comme l'explique Olivier Wiewiorka dans « Les mécanismes de l'épuration », « si de Gaulle veut châtier les principaux collaborateurs, il n'entend pas revêtir la robe d'un Fouquier-Tinville et plonger le pays dans la terreur. » (49)

13 « il est des pardons impossibles et de nécessaires révolutions. » (CC 275) Sur le thème d'une « rationalisation morale » de la justice par Camus à l'automne 1944, lire Mark Orme : « The Purge and the Moral Ambiguity of Justice » (132-141).

14 Il va se moquer de l'étiquette que lui a collée *Le Canard enchaîné*, manière aussi de répondre à Camus : « Nous ne faisons plus ici de sentiment, nous ne sommes plus dans l'ordre de la charité. 'Saint François des Assises...'. Je n'ai pas été le dernier à sourire d'être ainsi désigné. Pourtant faites attention que les saints se montrent le plus souvent de grands réalistes » (*Mémoires politiques* 158-59).

nécessaire, dût-elle être sanctionnée par la peine de mort pour les crimes de sang¹⁵. Cependant, à la différence de Camus, il tient à ce qu'elle se fasse dans la plus grande légalité et impartialité possible. Comme il le précise dans l'article précédemment cité (« Justice ») : « Le sang des [résistants] fusillés crie non pas vengeance mais justice. » (*ibid.* 46) Et Jeanyves Guérin de résumer la différence essentielle d'approche, expression de la philosophie des deux intellectuels, comme une « affaire de procédure. » (*ibid.* 46)

Mauriac ne veut pas que des innocents, ou que des coupables ne méritant pas la peine capitale, paient le prix ultime de cette nécessaire épuration alors que Camus sait que la justice d'exception, qui doit « épurer » et tout à la fois « régénérer » le pays, va probablement condamner à mort des gens qui ne le méritent pas : « Nous avons choisi d'assumer la justice humaine avec ses terribles imperfections, soucieux seulement de la corriger par une honnêteté désespérément maintenue » (Éditorial du 25 octobre ; CC 289).

Mauriac n'accepte pas cette justice imparfaite appliquée à certains individus ayant manqué de lucidité, de discernement. À la différence de Camus, l'écrivain catholique pense qu'il n'est pas nécessaire de « parler contre soi-même » (20 octobre ; CC 273)¹⁶, selon l'expression du jeune rédacteur en chef de *Combat*, ni contre ses principes, ne serait-ce qu'une période de temps limitée.

Dans un article du *Figaro* du 13 octobre intitulé « Révolution et Révolution », Mauriac explique : « nous exigeons le châtimement des coupables – non celui des suspects ; et nous ne faisons pas bon marché de la vie ni de la liberté des innocents. » (CC 74-75) Une justice exemplaire donc, oui, mais assurée par des tribunaux impartiaux effectuant des procès équitables dans le contexte d'une légalité rétablie. Il précise son point de vue dans un article de novembre 1944 : « Nous ne sommes pas, dans tous les cas, contre la peine de mort, mais en ce qui concerne la jeunesse, nous sommes dans tous les cas, contre la peine du désespoir. » (*Mémoires politiques* 151)¹⁷

Dans un éditorial du 5 janvier 1945, Camus va finalement reconnaître l'échec de l'épuration : « Chroniqueurs et éditorialistes peuvent [...] faire leur choix parmi les condamnations absurdes et les indulgences saugrenues [...] Nous voudrions seulement dire que tout cela est dans l'ordre. Et que, très probablement, il est maintenant trop tard pour que la justice se fasse » (CC 430).

Il poursuit par une liste de recommandations trop tardives exprimées à l'imparfait : la justice « que nous souhaitions était difficile à mettre en œuvre [...] Il fallait pour cela que la justice fût rapide » (431) mais le problème pour la rendre rapide était qu'elle soit claire :

Que fallait-il donc faire [pour juger ce crime inédit de trahison] sinon créer la loi qui nous manquait ? [...] [I]l fallait aller jusqu'au bout de notre contradiction et accepter résolument de paraître injustes pour servir réellement la justice. [...] Il s'agissait de créer la loi dont nous avons besoin, de la formuler en termes clairs et irréprochables. (431-432)

Et Camus de continuer sur ce ton et dans ce temps qui porte si bien son nom en l'occurrence, avant de conclure au présent : « Un pays qui manque son épuration se prépare à manquer sa rénovation. » (433) Le glas des illusions sonne déjà pour l'éditeur en chef de

15 « L'épuration est un mal nécessaire » écrit Mauriac en janvier 1945 dans un article intitulé « Les conséquences politiques de l'épuration » (*Mémoires politiques* 159).

16 « Notre conviction [écrit Camus] est qu'il y a des temps où il faut savoir parler contre soi-même et renoncer du même coup à la paix du cœur. Notre temps est de ceux-là et sa terrible loi, qu'il est vain de discuter, est de nous contraindre à détruire une part encore vivante de ce pays pour sauver son âme elle-même. » (Éditorial du 20 octobre 1944)

17 Cela explique peut-être pourquoi il ne fera pas circuler de pétition ni n'en signera pour l'officier de marine et célèbre écrivain Paul Chack, collaborateur engagé et antisémite virulent, fusillé à 68 ans le 9 janvier 1945, le jour où le jeune Robert Brasillach, que Mauriac va tout faire pour sauver, est lui-même condamné à mort.

Combat en ce qui concerne une morale supérieure qui aurait pu inspirer, même imparfaitement, la justice de l'épuration.

Camus et Mauriac vont encore « ferrailler » par journal interposé une bonne partie du mois de janvier. Mais le second va finalement rallier le premier à son point de vue quand Camus va signer la pétition demandant la grâce de Brasillach, étant par là même le seul résistant de la jeune génération d'intellectuels à le faire, mais aussi le seul des signataires à ne pas appartenir au pôle conservateur, essentiellement synonyme de camp des « partisans de l'indulgence ». Comme l'écrit lucidement Alfred Grosser, « il a failli y avoir [de la part de Camus] une dangereuse dérive vers l'approbation d'une justice dite populaire, c'est-à-dire incontrôlée » (136)¹⁸ ; mais, précise Tony Judt, quelques mois d'épuration l'ont fait, à la différence de Mounier et de Beauvoir, « se raviser de manière tout à fait remarquable. » (87) Le sens moral du jeune éditeur en chef a prévalu qui, en l'empêchant de tomber dans une position de radicalisation, lui a permis de tenir la direction de *Combat* dans un juste milieu.

Le débat sera clos entre les deux écrivains-journalistes lorsque Camus, dans l'éditorial de *Combat* du 30 août 1945, admettra que le mot d'épuration est, pour lui, devenu littéralement odieux. Trois ans plus tard, lors d'un exposé au couvent des dominicains de Latour-Maubourg, il fera, dans un acte de grande humilité si rare chez les intellectuels, amende honorable en expliquant :

Il y a trois ans, une controverse m'a opposé à l'un d'entre vous et non des moindres. Je puis témoigner [...] que, malgré quelques excès de langage venus de François Mauriac, je n'ai jamais cessé de méditer ce qu'il disait. Au bout de cette réflexion [...], j'en suis venu à reconnaître en moi-même, et publiquement ici, que, pour le fond, et sur le point précis de notre controverse [le sujet de l'épuration], M. Mauriac avait raison contre moi (« L'incroyant et les chrétiens », *Œuvres complètes* [vol. 2 : 1944-1948], 471)

L'honnêteté intellectuelle de Camus l'a emporté, ce qui est tout à son honneur.¹⁹ La prise de conscience de « l'injustice de la justice » de l'épuration va désormais renforcer ses convictions humanistes et faire de lui un ennemi implacable de la peine de mort.²⁰

Mauriac et Camus, autorités morales mais également membres distingués de la Résistance, sont ainsi devenus, début 1945, les recours d'une droite pro-Vichy qu'ils n'avaient cessé de dénoncer avant la Libération :

18 « Si *Combat* [explique Marc Martin dans « *Combat* et la presse de la Libération »] rejette l'indulgence et le pardon plaidés par Mauriac et *Le Figaro*, il refuse aussi les positions de *Franco-Tireur* et de la presse communiste, qu'il juge exagérées. » (*Camus et le premier 'Combat'*, 13).

19 Cette honnêteté intellectuelle est d'autant plus belle si Camus savait que Mauriac avait exprimé à Jean Paulhan, à qui il avait demandé son avis pour le « Prix du roman 1942 », « la répugnance que lui inspirait *L'Etranger* » (Sapiro 310).

20 Il sera cependant bien mal récompensé pour la signature qu'il apposera sur la pétition pour l'obtention de la grâce de Lucien Rebatet, l'un des pamphlétaires du journal antisémite *Je suis partout* et l'auteur du best-seller de la guerre *Les Décombres*. Tandis que Camus, dans une lettre au ministre de la justice en date du 5 décembre 1946, faisait mention du « besoin de pitié », de l'impossibilité de « nous passer de la clémence » (*Le Dossier Rebatet* 1080-81) pour justifier cette demande de grâce, Rebatet va, lui affirmer dans un courrier à sa sœur des 1-2 avril 1950 : « il a été abject au moment de mes chaînes [lorsque Rebatet est détenu dans le quartier des condamnés à mort à Fresnes], ce moraliste humanitaire qui ne rêve, comme tout à chacun, que l'anéantissement de ses ennemis. » (*Le Dossier Rebatet* 1081) Camus n'attendait, certes, aucune gratitude particulière de la part de l'écrivain collaborateur, mais les attaques qu'il va continuer à essuyer de sa part vont le surprendre par leur caractère vicieux : [venant de recevoir le prix Nobel, il remarque], « Si vous voulez savoir jusqu'où peut aller l'ignominie, lisez Rebatet dans *Dimanche matin*. Il dit que j'aurais aimé à commander un peloton d'exécution, or je suis un des trois écrivains de la Résistance qui ont obtenu sa grâce. » (Todd 693)

Albert Camus vient d'écrire dans *Combat* [explique un journaliste pétainiste dans le journal semi clandestin *La Dernière Lanterne*²¹, fin 1946] quelques beaux articles [...] ; il y doute que l'on puisse justement tuer un homme pour une attitude politique prise par lui. C'est à Camus, à Bernanos et à quelques esprits libres [allusion probable à Mauriac, entre autre écrivain] d'intervenir : qu'une justice injuste n'aboutisse pas une fois de plus à ce que la confusion des temps et la passion des partis ne permettraient pas de distinguer [...] d'un assassinat. (*Le Procès Rebatet* 1067).

Quoiqu'ayant suivi des chemins différents dans la quête d'une « justice juste » dans la deuxième moitié de 1944, et étant plus ou moins rapidement revenus de cette illusion (presqu'immédiatement pour Mauriac, plus lentement pour Camus), leurs noms vont désormais se côtoyer sur les pétitions de journalistes et d'écrivains qui ont collaboré afin de leur éviter une « justice injuste ». Leur signature sur les mêmes pétitions les réconcilie dans leurs différences idéologiques parce que la morale et les valeurs humanistes ne font pas de politique.

Berry College (GA)

OUVRAGES CITÉS

- Ajchenbaum, Yves-Marc. *À la vie, à la mort. L'histoire du journal Combat*. Paris : Le Monde Éditions, 1994.
- Andermatt Conley, Verena. *Littérature, politique et communisme. Lire 'Les Lettres françaises', 1942-1972*. New York, Washington DC: Peter Lang, 2005.
- Azéma, Jean-Pierre et Olivier Wieviorka. *Vichy 1940-1944*. Paris : Perrin, 2004.
- Bancaud, Alain. « L'épuration judiciaire à la Libération : entre légalité et exception. » (205-221) Publié dans *La Justice de l'épuration à la fin de la Seconde Guerre mondiale*. Postface de Pierre Truche et Denis Salas. Paris : La Documentation française, 2008.
- Baruch, Marc Olivier (sous la direction de). *Une Poignée de misérables. L'épuration de la société française après la Seconde guerre mondiale*. Paris : Fayard, 2003.
- Baudot, Marcel. « La Résistance française face aux problèmes de répression et d'épuration. » *Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre Mondiale* 81 (janvier 1971) : 23-47.
- Beauvoir, Simone de. *La Force des choses*. Paris : Gallimard, 1963.
- Becker, Jean-Jacques. « Thorez retrouve les siens. » *L'Histoire* 179 (juillet-août 1994) : 92-96.
- Bourdrel, Philippe. *L'Épuration sauvage (1944-1945)*. Paris : Perrin, 2002.
- Buton, Philippe. *Les Lendemain qui déchantent. Le Parti communiste français à la Libération*. Paris : Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1993.
- Camus, Albert. *Camus à Combat. Éditoriaux et articles d'Albert Camus – 1944-1947*. Édition établie, présentée et annotée par Jacqueline Lévi-Valensi. Paris : Gallimard, 2002.
- . *Albert Camus. Œuvres complètes*. Vol. 1 et 2. Édition publiée sous la direction de Jacqueline Lévi-Valensi. Paris : Gallimard, 2006.
- Cointet, Jean-Paul. *Expier Vichy. L'épuration en France (1943-1958)*. Paris : Perrin, 2008.
- Grégoire, Vincent. « 'Sauver les corps' : Camus ou la volonté d'humaniser les victimes des 'pestes'. » *Dalhousie French Studies* 112 (2018) : 41-47.

21 *La Dernière Lanterne* est un journal rédigé et édité par les jeunes intellectuels d'obédience maréchaliste Pierre Boutang et Antoine Blondin.

- Grosser, Alfred. « Camus, la politique et les fondements de la morale. » (135-141) *Camus et le premier 'Combat' (1944-1947). Colloque de Paris X-Nanterre*. Ouvrage présenté par Jeanyves Guérin. La Garenne-Colombes : Éditions de l'Espace Européen, 1990.
- Guérin, Jeanyves. *Albert Camus. Portrait de l'artiste en citoyen*. Paris : Éditions François Bourin, 1993.
- . *Camus et le premier 'Combat' (1944-1947). Colloque de Paris X-Nanterre*. Ouvrage présenté par Jeanyves Guérin. La Garenne-Colombes : Éditions de l'Espace Européen, 1990.
- Judt, Tony. *Un Passé imparfait. Les intellectuels en France (1944-1956)*. Traduit de l'anglais par Pierre-Emmanuel Dauzat. Paris, Fayard : 1992.
- Lacouture, Jean. François Mauriac (2 vol.). Vol. 2 : *Un Citoyen du siècle (1933-1970)*. Paris : Seuil, 1980.
- Lottman, Herbert. *Albert Camus*. Paris : Seuil, 1978.
- . *L'Épuration. 1943-1953*. Traduit de l'anglais par Béatrice Vienne. Paris : Fayard, 1986.
- Martin, Marc. « Combat et la presse de la Libération. » (5-20) *Camus et le premier 'Combat' (1944-1947). Colloque de Paris X-Nanterre*. Ouvrage présenté par Jeanyves Guérin. La Garenne-Colombes : Éditions de l'Espace Européen, 1990.
- Mauriac, François. *Bloc-notes, 1952-1957*. Paris : Flammarion, 1958.
- . « La nation française a une âme. » *Les Lettres françaises* 20 (9 septembre 1944) : 1 et 8.
- . *Mémoires politiques*. Paris : Grasset, 1967.
- Novick, Peter. *L'Épuration française. 1944-1949*. Traduit de l'anglais par Hélène Ternois. Paris : Balland, 1985.
- Orme, Mark. « The Purge and the Moral Ambiguity of Justice » (132-141). In *The Development of Albert Camus's Concern for Social and Political Justice*. Madison-Teaneck : Fairleigh Dickinson UP, 2007.
- Rebatet, Lucien. *Le Dossier Rebatet : Les Décombres - L'Inédit de Clairvaux*. Édition établie et annotée par Bénédicte Vergez-Chaignon. Préface de Pascal Ory. Paris : Laffont, 2015.
- Rouso, Henry. « L'épuration en France : une histoire inachevée. » *Vingtième siècle. Revue d'histoire* 33 (janvier-mars 1992) : 78-105.
- Salas, Denis. « Contre les peines de mort. » (340-345) *Camus. Cahier de L'Herne* 103. Ouvrage dirigé par Raymond Gay-Crosier et Agnès Spiquel-Courdille. Paris : Gallimard, 2013.
- . « La transition démocratique française après la Seconde guerre mondiale. » (7-23) Publié dans *La Justice de l'épuration à la fin de la Seconde Guerre mondiale*. Postface de Pierre Truche et Denis Salas. Paris : La Documentation française, 2008.
- Sapiro, Gisèle. *La Guerre des écrivains*. Paris : Fayard, 1999.
- Todd, Olivier. *Albert Camus, une vie*. Paris : Gallimard, 1996.
- Wieviorka, Olivier. « Les mécanismes de l'épuration. » *L'Histoire* 179 (juillet-août 1994) : 44-51.